



Rencontre EUROPLIE
3 février 2017
Lyon

**Donnez un coup de starter
à vos parcours grâce à
CléA**

- 1. C'est quoi le Copanef ?**
- 2. Genèse de la problématique du socle**
- 3. Architecture du certificat CléA**
- 4. Où en est-on fin décembre 2016 ?**

C'est quoi le COPANEF ?

1. l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013 en fait le comité de pilotage de la réforme (composition, missions)
2. la Loi du 5 mars 2014 est fait le pilier du quadripartisme (inscription dans le code du travail, Copanef/Cnefop/Crefop/Coparef)
3. le décret du 13 février 2016 lui confie le socle de connaissances et de compétences professionnelles

Genèse de la problématique du socle

ANI de janvier 2009 : SPP, progression d'un niveau de qualification au cours de la carrière, bilan d'étape professionnel, S2CP...

ANI de décembre 2013 : suppression de l'obligation fiscale des entreprises, remplacement par l'obligation de garantir l'employabilité de chaque salarié, entretien professionnel, CPF et S2CP opposable à l'employeur, mutualisation de la contribution sur des certifications

1. Adoption par le Copanef du référentiel de contenu du socle le 28 mai 2014
2. Adoption par le Copanef du référentiel de certification le 25 novembre 2014
3. Publication du décret « socle » le 13 février 2015 : reprise des 7 domaines proposés; responsabilité référentiels et contrôle de la qualité du processus de certification clairement confiée au Copanef; évaluation préalable et modularisation.
4. Dépôt du certificat du Copanef à l'inventaire de la CNCP le 18 février 2015
5. Choix du nom CléA 29 septembre 2015

Architecture du certificat CléA (1/4)

- un certificat interprofessionnel délivré par délégation

aux CPNE qui le souhaitent pour leurs salariés;
aux COPAREF pour les demandeurs d'emploi et
les salariés dont la CPNE n'a pas demandé la
délégation

soit 17 Coparef et 58 CPNE délégataires

- un certificat délivré par un jury paritaire

Architecture du certificat CléA (2/4)

- un parcours qui commence obligatoirement par une évaluation préalable des compétences déjà acquises par l'intéressé;
- un parcours de formation sur les seules compétences non acquises
- une séparation des fonctions d'évaluateur, de formateur et de certificateur

Cela a amené le Copanef à développer une plateforme nationale interprofessionnelle qui permet de suivre le parcours de chaque candidat

Architecture du certificat CléA (3/4)

- un certificat accessible de droit aux salariés par le CPF sans accord de son employeur,
- mais un certificat CléA accessible par tous les dispositifs de formation existant (contrat de pro, période de prof ...)

Cela a amené le Copanef à mettre en place une campagne de communication en janvier 2016 notamment avec l'ouverture d'un site dédié <http://www.certificat-clea.fr/>

Architecture du certificat CléA (4/4)

- un parcours de formation, si nécessaire, construit à partir d'une évaluation préalable des compétences acquises
- une nouvelle relation à construire entre évaluation et formation

Cela a amené le Copanef à mettre en œuvre un dispositif d'habilitation des organismes d'évaluation et de formation sur la base d'un cahier des charges rendu public en avril 2015 et à expérimenter son dispositif d'évaluation de novembre 2015 à décembre 2016

Où en est-on au 31 décembre 2016?

20 565 dossiers inscrits sur la plateforme

18 689 évaluations préalables réalisées

14 647 formations préconisées

4042 candidats ont acquis tous les domaines

Un bilan très positif

14 mois après le lancement de CléA

Que nous reste-t-il à faire ?

- **former** tous les acteurs (OF-OE-jurys) à l'utilisation de la plateforme
- régler les **modes de financement** des actions CléA avec les Opca, les Régions et Pôle emploi (notamment compte tenu des évolutions de la loi « travail » sur la définition des actions de formation)
- adapter CléA aux **publics particuliers** (détenus, jeunes décrocheurs, service civique, service militaire volontaire ...) et aux **personnes en situation de handicap**
- faire une **première évaluation du dispositif** pour repérer d'éventuelles adaptations à envisager (séminaire du 25 janvier 2017)

Débat avec les participants